

Mairie de Lorry-lès-Metz
46 Grand-Rue
03.87.31.32.50
Site : lorrylesmetz.fr
Contact :
mairie.lorrylesmetz@free.fr

Lorry-lès-Metz



HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie vous accueille les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h.
Le mardi, ouverture de la mairie de 15 h à 19 h.

RANDONNÉE

SAVIEZ-VOUS QUE LE GR5 TRAVERSE LORRY-LÈS-METZ?



Vous avez certainement remarqué cette signalisation en vous promenant dans le village : un rectangle rouge surmonté d'un rectangle blanc ! Il s'agit du balisage d'un sentier de grande randonnée communément appelé GR5, et dont le tracé original date de 1897.

Ce sentier, également codé E2 (sentier de grande randonnée européen) permet de relier les plages de Rotterdam de la mer du Nord jusqu'à Nice au bord de la Méditerranée, soit 2 600 km.

Démarrant de l'embouchure de la Meuse, il traverse le sud de la Hollande, passe par la Belgique, les Ardennes et file au Luxembourg suivant la vallée de la Sûre puis de la Moselle pour entrer en France à Apach. Ce sentier réputé sillonne donc la Lorraine avant d'attaquer le massif des Vosges. Il enchaîne ensuite sur le plateau du Jura et les cols des Alpes jusqu'à la promenade des Anglais.

Ce balisage visible dans notre commune date des années cinquante. Il vous

mènera par le sud vers Plappeville et le mont Saint-Quentin pour ensuite rejoindre les rives de la Moselle à Moulins-lès-Metz. Côté nord, vous retrouverez le GR5 par le Chemin de la Source, pour rejoindre Saulny puis Plesnois, Norroy-le-Veneur...

Si la randonnée vous tente, traverser villes et villages à la rencontre de notre patrimoine historique et naturel, alors lancez-vous sur le GR5 !



À SAVOIR

Rénovation du foyer : mars 2017

Travaux

Vous l'avez sans doute remarqué, des travaux sont entrepris depuis quelques semaines, route de Metz, à l'entrée du village. Il s'agit du projet de construction de la maison d'enfants à

caractère social (MECS) qui accueillera dix-huit enfants de trois à douze ans. Elle sera dirigée par M. Valente. Une cérémonie de « pose de la première pierre » a été organisée par le directeur, M. Valente, le 22 mars.



Agenda

17 avril : chasse et omelette aux œufs de Pâques (Lorry Loisirs).
23 avril et 7 mai : élection présidentielle.
8 mai : commémorations par l'UNC.

14 mai : brocante au Beau-Site.
20 mai : conférence, film et débat par l'association Jardin de Ker-Xavier Roussel.
9-10 et 11 juin : festival des arts (ALDAM).

16 juin : fête de l'école.
16 et 17 juin : fête du village (ALCEA)
18 juin : commémoration au Monument aux Morts (UNC).

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2017 est approuvé par 14 voix pour et 4 abstentions. M. Alain curé, adjoint aux travaux et à l'urbanisme fait une observation en rapport aux chiffres annoncés par Pierre Roussel lors de la séance du conseil du 26 janvier 2017, relatif à son estimation du coût à 3 500 €/m² de l'opération de réhabilitation et extension du foyer communal. M. Curé expose l'intégralité du projet chiffré et apporte les rectificatifs suivants : d'une part, concernant le chantier de réhabilitation et d'extension du foyer communal, le coût au m² du bâtiment seul est de 1 243,85 € HT/m² et d'autre part le coût au m² de l'opération globale, y compris parking et études est de 1 749,37 € HT/m².

1 — Demande de subvention au titre du fonds de concours auprès de Metz Métropole

Le maire informe l'assemblée qu'il a sollicité une subvention auprès de Metz Métropole au titre du fond de concours, pour financer le projet de la réhabilitation et extension du foyer communal.

Ce projet consiste à mettre aux normes les installations et à créer une extension mesurée de la salle de réception.

Le coût total des travaux comprenant l'aménagement des abords est estimé à 711 647,37 € HT (y compris le parking).

M. Gleser demande quelques informations sur le fonds de concours. Le maire précise qu'il s'agit d'une somme de 100 000 € par commune ceci pour la période du mandat. Le fonds de concours n'a pas encore été voté par Metz Métropole, mais les dossiers sont à déposer rapidement. Les travaux peuvent avoir commencé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès des services de Metz Métropole une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre du fonds de concours pour la réhabilitation et extension du foyer communal pour un montant de 50 000 €.

2 — Création d'un parking aux abords du foyer communal : choix des entreprises

Le maire donne la parole à Alain Curé, qui informe le conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis et de la proposition de la commission d'appel d'offres du 15 février 2017.

Lot 13 – VRD – tranche conditionnelle pour la création d'un parking à l'arrière du foyer

Voir, en bas de page, le tableau des dossiers reçus.

Il est proposé par la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise VRD Lorraine, pour un montant de : 89 000,00 € HT, offre la mieux-disante.

Lot 10 – Électricité – option : éclairage du parking

Il est proposé par la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise PM Électricité, pour un montant de : 6 338,88 €/HT (option au marché de base déjà retenu). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les choix de la commission d'appel d'offres du 15 février 2017 et retient les sociétés VRD Lorraine et PM électricité pour un montant de 95 338,88 € HT

3 — Demande de subvention parlementaire - mobilier foyer communal

Le maire informe le conseil municipal qu'un projet d'achat de mobilier pour la salle de réception du foyer communal est envisagé. Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur. Le dossier de subvention sera transmis auprès des services de Madame Aurélie Filippetti qui se chargera aimablement de la demande, après délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur, une demande de subvention exceptionnelle de 10 000 € pour l'achat de mobilier pour le foyer communal.

4 — Réfection usoir Grand'Rue, conventions de mandat entre la commune et les différents propriétaires.

Le maire informe le conseil municipal que, par courrier du 20 juin 2016, les propriétaires des parcelles ont été informés de la possibilité de la réfection de l'usoir derrière le monument aux morts, situé au cœur du village, et une participation financière a été demandée à chaque propriétaire en fonction des surfaces des parcelles. Le montant du devis de 2016 pour ces travaux est de 5 865 € HT (7 038 € TTC). Nous avons reçu leurs accords par courrier.

Il y a lieu de rédiger et signer des conventions avec chaque propriétaire d'une parcelle pour une participation d'un montant de 10 € HT/m² représentant une surface de 256 m² au total.

Une subvention de 1 500 € nous a été allouée par M. Masson. Le solde sera payé par la commune.

M. Gleser demande à ce que la servitude publique soit bien inscrite dans la convention. Le maire approuve et en fera part aux propriétaires au travers de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions, autorise le maire à signer les conventions correspondantes.

5 — Proposition d'une dénomination du foyer communal après rénovation

Le maire fait part à l'assemblée qu'il est de la compétence du conseil municipal de décider de la dénomination d'un bâtiment communal. Ainsi, il propose que le foyer communal, après rénovation et extension, porte le nom d'un personnage illustre de la commune.

La commission élargie du 21 février 2017 a retenu le nom d'« Espace Philippe-de-Vigneulles » et propose à l'assemblée d'approuver ce choix. Ce nom bien, connu de la commune, est tout à fait approprié à ce bâtiment qui permettra aux générations de Lorriots de se retrouver dans toutes les circonstances de la vie.

M. Gleser, favorable à cette appellation, estime qu'il aurait été intéressant de faire un petit exercice de démocratie participative et de consulter éventuellement la population pour avoir des idées.

M^{me} Créty rappelle que ce sujet a été traité lors d'une réunion de la commission culture. M^{me} Foubet précise que l'association « Lorry-lès-Metz au fil du temps » a bien travaillé sur le sujet et a relaté ses recherches dans ses bulletins et lors d'une conférence au foyer communal. L'association, au travers de son

LOT N° 13 – VRD/AMENAGEMENTS EXTÉRIEUR Tranche conditionnelle – PARKING			
Entreprises	Montant HT Marché global	Montant HT Marché de base	Montant HT Parking
COLAS	162 641,39 €	70 965,33 €	91 676,06 €
LÉONARD	184 146,00 €	83 565,00 €	100 581,00 €
PHR BATIMENT	207 482,00 €	102 030,00 €	105 452,00 €
VRD LORRAINE	148 000,00 €	* 59 000,00 €	89 000,00 €
JEAN LEFEBVRE	187 694,90 €	72 197,03 €	115 497,87 €

* Montant déjà retenu dans le marché de base.

comité, a sollicité la mairie pour qu'une trace de cet homme célèbre reste dans la commune. L'association « Lorry-lès-Metz au fil du temps » représente une centaine de familles du village et indirectement une consultation a été faite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : donne son accord pour renommer le foyer communal en « Espace Philippe-de-Vigneulles ».

6 — Informations

Avis d'enquête publique sur le projet de révision du POS en forme de PLU

L'enquête se déroulera à la mairie de Lorry les Metz du 13 mars 2017 au 13 avril 2017 inclus et sera mené par M. FABER Alain.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- lundi 13 mars 2017 de 9 h à 11 h ;
- mardi 21 mars 2017 de 17 h à 19 h ;
- jeudi 30 mars 2017 de 14 h 30 à 16 h 30 ;
- samedi 8 avril 2017 de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- jeudi 13 avril de 15 h à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du POS en PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom de M. le commissaire enquêteur ou adressées par mail mairie.lorrylesmetz@free.fr à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture dès qu'ils

auront été transmis en mairie.

Le conseil municipal de Lorry-lès-Metz est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la révision générale du POS en forme de PLU.

Le maire est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la mairie : www.lorrylesmetz.fr

Un affichage informatif format A2 sera réalisé sur les différents points d'information de la commune.

L'avis d'enquête publique est paru le 23 février 2017 dans les journaux *Le Républicain Lorrain* et *La Semaine*.

Le compte-rendu du conseil municipal est disponible dans son intégralité sur le site de la mairie.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve par 15 voix pour et 4 abstentions, le compte-rendu du 23 février 2017

1 — Fixation du taux des trois taxes

Le maire rappelle la proposition prise précédemment par la commission élargie, de ne pas augmenter le taux des trois taxes pour

2017, malgré la baisse des dotations de l'État (-10967 € sur 2016 et -111 132 € depuis 2012 en cumul). Pour notre commune, cette baisse est partiellement compensée par les impôts locaux et fonciers des nouvelles habitations, mais elles génèrent par ailleurs des dépenses supplémentaires comme l'éclairage public, l'entretien des espaces verts, des voies et réseaux.

Évolution des impôts et dotations sur les cinq dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016*	2017 (prévisions)
Taxes et impôts (dont attribution de Metz Métropole)	558 183 €	584 834 €	570 096 €	586 094 €	582 447 €	578 529 €
Dotations et participations	229 531 €	238 041 €	257 344 €	233 221 €	240 345 €	216 500 €
Total	787 714 €	822 875 €	827 440 €	819 315 €	822 792 €	795 029 €

dont dotation globale de fonctionnement (DGF)	184 162 €	174 113 €	167 160 €	147 605 €	136 638 €	130 000 €
-----------------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

* les prévisions 2016 étaient de 784 441 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2017 les taux fixés en 2016 :

Intitulés	Taux en 2015/2016	Taux en 2017	Bases d'imposition	Produits*
Taxe d'habitation *	11,47 %	11,47 %	2 827 377 €	324 300 €
Taxe d'habitation locaux vacants	11,47 %	11,47 %	21 379 €	2 452 €
Taxe foncière (bâti)	9,95 %	9,95 %	1 902 852 €	189 334 €
Taxe foncière	47,02 %	47,02 %	24 472 €	11 507 €

2 — Approbation du Compte de Gestion 2016

Le maire propose à l'approbation de l'assemblée, le compte de gestion 2016 dressé par Madame la Trésorière principale de Montigny Pays Messin.

Il précise que ce document a été vérifié et pointé avec le percepteur lors de l'établissement du compte administratif 2016 de la commune. Chaque membre a reçu la copie relevant les résultats budgétaires de l'exercice ainsi que la copie du compte administratif 2016, à savoir :

Pour mémoire 2015 :

Montant du résultat de clôture de l'année 2015 (après report 2014)

En investissement	99 153,13 €
En fonctionnement	452 292,31 €
Soit	551 445,44 €

Compte de gestion 2016

Résultat budgétaire de l'exercice 2016 (hors reports 2015)

Recettes d'investissement	391 682,97 €
Dépenses d'investissement	136 139,90 €
Recettes de fonctionnement	981 021,86 €
Dépenses de fonctionnement	675 670,12 €

Ce qui fait apparaître :

	Déficit	Excédent
Résultat d'investissement		255 543,07 €
Résultat de fonctionnement		305 351,74 €
Résultat de l'exercice		560 894,81 €

Montant du résultat de clôture de l'année 2016 (avec report 2015)

En investissement à reporter en 2017	+354 696,20 €
En fonctionnement	+757 644,05 €
Soit report total	+1 112 340,25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé en 2016 par le Receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve et approuve par conséquent ce document.

3 — Approbation du compte administratif 2016

Le maire et le premier adjoint commentent le compte administratif 2016 qui laisse apparaître le résultat suivant :

Excédent en investissement	255 543,07 €
Excédent en fonctionnement	305 351,74 €
Clôture excédentaire de	560 894,81 €

Le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016.

4 — Affectation du résultat de fonctionnement 2016

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2016 (avec report 2015) cf. compte de gestion 2016	
De fonctionnement (a)	+757 644,05 €
D'investissement (b)	+354 696,20 €
Total résultat de clôture 2016 (a + b)	+1 112 340,25 €
« RESTE À RÉALISER » DE LA SECTION INVESTISSEMENT 2016	
En dépense (c)	+575 648,12 €
En recettes (d)	0 €
Total RAR résultat de clôture 2016 (d - c)	-575 648,12 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1 – Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement (art. 002 « déficit antérieur reporté »)	0 €
2 – affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art. 1068) excédent de clôture 2016 que l'on transfère en tout ou en partie en investissement, le reliquat reste en fonctionnement.	+220 951,92 €
AFFECTATION DU SOLDE RESTANT EN FONCTIONNEMENT	
Également au compte 1068	+220 951,92 €
Article 002 « excédent antérieur reporté » (a+b)-(d-c)	+536 692,13 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement.

5 — Vote du budget primitif 2017

Le maire rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil a été destinataire du document budgétaire. Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 964 208,38 €.

Les restes à réaliser 2016 s'élèvent à 575 648,12 € et les recettes

d'investissement attendues 2016 sont de 0 €. Le maire et le premier adjoint commentent en détail le document budgétaire.

a) Fonctionnement

Subventions aux associations 2017 (Chap. 11 Art. 6574) :

Toutes les associations ont été consultées courant février afin de leur permettre d'exprimer leurs besoins en subventions. Les demandes suivantes, enregistrées avant le 5 mars, sont présentées par le maire et commentées :

	Attribution 2016		Demande 2017	Attribution 2017		Commentaires commission finances au 16 mars 2017	Informations complémentaires – effectif
	Besoins courants	Exceptionnels		Besoins courants	Exceptionnels		
ALCEA	680 €		1180 €	680 €	500 €	loc gymnase travaux foyer	117
ALDAM	5250 €		5715 €	5250 €	465 €	loc gymnase travaux foyer	102
Assoc sportive Collège J. Bauchez	90 €			120 €		12 Lorriots	10 €/enfants
FC Lorry-Plappeville	2 500 €	1 000 € déficit 2015	2 500 €	2 500 €		appréciations l'effort de gestion 2016	150 dont 37 Lorriots
JKXR	-		506 €	300 €		+ location broyeur et assistance ouvriers > 200 €	35
Prévention routière	50 €			50 €		Accord	
Souvenir français	340 € 70 €	gerbes	500 €	340 €	160	appréciations le dynamisme avec les écoliers	180
UNC	340 €			340		Accord	59
	10320 €	132 €		9580 €	1125 €		
		10452 €			10705 €		

M. Gleser demande quelques compléments sur la subvention pour les Jardins de Ker Xavier Roussel. Toutes les demandes sont validées

avec une participation exceptionnelle pour certaines d'entre elles.

Subventions versées aux écoles :

	Effectif	Effectif	Effectif	Dotation 2016		Dotation 2017	
	2014/2015	2015/2016	2016/2017	par enfants	Total	par enfants	Total
Maternelle	51	53	53	47,00 €	2 491,00 €	47,00 €	2 491,00 €
Primaire	87	88	96	42,00 €	3 696,00 €	42,00 €	4 032,00 €
Internet					369,00 €		369,00 €
Projet école					2 200,00 €		800,00 €
Total	138	141	149		8 756,00 €		7 692,00 €

Ventilation de la subvention

Fournitures scolaires-Paiement des factures par le secrétariat de mairie	6 023,00 €
Virement à OCCE57 (Internet, projet école, divers frais de fonctionnement : 500 €)	1 669,00 €
Total	7 692,00 €

Une participation à hauteur de 800 € du coût d'achat de matériel de sport est inscrite au budget. La commission finance a pris en compte qu'un voyage classe de neige est prévu pour tout le primaire en 2018

avec participation de la commune.

b) Investissement 2017 : principaux programmes

Opération	Libelle	RAR 2016	Investissements 2017	Nature
11	Travaux diverses rues	17 000,00 €	15 000 €	Réfection routes
12	Autres travaux bâtiments	482,00 €	10 000 €	Reprise peintures salle de musique et bibliothèque, porte du café...
20	Achats divers	0,00 €	30 000 €	Tables, chaises, podium, camera arrière foyer, divers
			30 000 €	Laveuse sol foyer, sécurité routière (panneaux et coussins berlinois route de Plappeville, Vigneulles...)
28	Achats de terrains	2 017,82 €	30 000 €	Chemin Noir, route de Vigneulles, rue Moret...
38	Équipement rond-point Croix de Lorry	1 000,00 €		En attente décision département
39	Opérations non affectées	2 261,36 €	50 000 €	Opérations non affectées
			25 000 €	Remplacement éclairage fluo par LED (deuxième tranche)
40	Aménagement mairie	4 156,21	10 000 €	Entrée arrière mairie
41	Services techniques		7 000 €	Outillage, broyeur branchages
42	Ecole Périscolaire		35 000 €	Remplacement chaudière école primaire, mise en conformité électrique, divers
			5 000 €	Écoles : 2 portables 4 écrans de projection, matériel de sport Périscolaire : 2 PC table
			500 €	Périscolaires : petite sono, micro-onde
43	Rénovation foyer communal	534 457,05 €	500 000 €	Foyer + parking + divers
45	Aménagement zone du Mille Club	327,28 €	57 513,13 €	Études remplacement du Mille Club et zone de jeu couverte
46	Mutualisation terrain de foot		70 000 €	Mutualisation foot avec Plappeville
47	Accès PMR bâtiments publics	13 946,40 €		Fin travaux 2018
		575 648,12 €	875 013,13 €	

L'année 2017 verra, principalement, la concrétisation de la réhabilitation et l'extension du foyer communal et la réalisation d'une pelouse synthétique sur le terrain de football de Plappeville, opérations très attendues des associations et du club de football de Lorry-Plappeville. Des études seront aussi lancées pour réhabiliter le Mille Club. M. Gleser justifie les raisons du vote de son groupe. Dans la mesure où le tiers du budget est consacré à la réhabilitation et l'extension du foyer communal, il estime que cela en fait un budget plat pour le reste. La politique budgétaire n'est pas ambitieuse et pas très dynamique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2017 par 15 voix pour, 4 abstentions.

NDLR : la commune ne prévoit pas d'emprunt pour 2017 et la dette communale reste nulle.

6 — Convention entre la commune et l'Aguram (Agence d'urbanisme d'agglomération de Moselle)

Le maire précise qu'il s'agit du dernier versement à l'Aguram pour la modification du POS en PLU. Le conseil municipal attribue dans ce cadre une contribution 2 800 euros à l'Aguram.

Informations

PLU

Le maire informe le conseil que les permanences de l'enquêteur public pour le PLU ont déjà eu lieu par 2 fois.

Metz Métropole et Woippy ont répondu, en retard, qu'ils donnaient un avis favorable au projet de PLU de la commune.

Le compte-rendu du conseil municipal est disponible dans son intégralité sur le site de la mairie.

À SAVOIR

Législatives : réunions publiques

Plusieurs réunions publiques proposées par les candidats aux élections législatives vont se tenir à Lorry-lès-Metz. Pour en connaître les détails (candidat, date, horaire, lieu), consulter notre site lorry-lesmetz.fr ou contacter la mairie.

CITOYENNETÉ

Les prochaines élections auront lieu :

Présidentielle	1 ^{er} tour	23 avril 2017
	2 ^e tour	7 mai 2017
Législative	1 ^{er} tour	11 juin 2017
	2 ^e tour	18 juin 2017

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h (au lieu de 18 h).

Important

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- carte nationale d'identité (valide ou périmée);
- passeport (valide ou périmé);
- permis de conduire (valide);
- carte Vitale avec photo (valide);
- carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF;
- permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide);
- livret de circulation (valide);
- carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (valide);
- carte d'identité ou carte de circulation

- avec photo, délivrée par les autorités militaires (valide);
- carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (valide);
- carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (valide);
- récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (valide).

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1361>

RENCONTRES

NOUVEAUX HABITANTS : UN RETOUR AUX SOURCES DIANE LHUILLIER & FABIEN DEBOVE

Deux architectes DE* s'installent au village.

Diane, qui a passé son enfance et sa scolarité à Lorry-lès-Metz, revient au village avec son compagnon après leurs études d'architectes à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes.

Ayant fait leurs premières armes dans différents cabinets, ils se lancent dans l'aventure de l'entrepreneuriat. Infopages les a reçus pour faire plus ample connaissance.

Leur objectif premier est de casser l'image élitiste de l'architecte qui serait réservé aux grands projets. Ils souhaitent, notamment, se tourner vers le particulier en leur proposant des prestations classiques d'extension,

renovation ou construction, mais aussi de l'agencement d'intérieur : *du bien-être chez soi personnalisé.*

L'un de leurs atouts est leur complémentarité : Diane étant plus attirée par le bien-être et l'agencement, Fabien est plus orienté technique et administratif. Ils souhaitent accompagner, conseiller, les projets des particuliers et défendre l'idée de l'architecte accessible à tous.

Diane témoigne : « J'ai quitté un village un peu vieillissant, est j'ai retrouvé un village qui s'est développé, rajeuni, tout en préservant son cadre privilégié. »

Animés d'un dynamisme évident, nous leur souhaitons une pleine réussite dans tous

leurs projets et la bienvenue au village.

Coordonnées :

06 40 26 28 62 – 06 19 18 32 77

lhuillier.debove.archi@gmail.com

*Diplômé d'État



LITTÉRATURE

UN AUTEUR SE LIVRE À LA BIBLIOTHÈQUE DE LORRY-LÈS-METZ

Le jeudi 16 mars 2017, Michelle Maire, écrivain local, auteur de romans policiers, a présenté à nos lecteurs ses romans; du vrai polar avec quelques escapades dans le domaine des arts. Michelle Maire, professeur de lettres, a attendu l'heure de la retraite pour se lancer avec grand plaisir dans l'écriture. Auteur de 4 romans : le ponton,

meurtres à port la lagune, peintures assassines, elle a gracieusement fait don, avec une dédicace à la bibliothèque de Lorry-lès-Metz, du quatrième polar édité en 2015 « Meurtres artistiques à Metz ». Un dernier ouvrage est en préparation et c'est avec grand plaisir que nous l'accueillerons à nouveau lors de sa parution.



À SAVOIR

Plan de la commune

Un plan réactualisé de la commune et de ses principaux points d'intérêts sera bientôt disponible en mairie. Il sera également mis en ligne sur le site de la commune www.lorrylesmetz.fr

Sentier

Le plan du sentier qui sillonne la commune, est à votre disposition en mairie. Lancez-vous dans cette belle balade d'une durée de deux heures, dessinée par la commune et balisée par le Club vosgien.

Directeur de publication : Jean-Yves Le Ber
Responsable de rédaction : Nadège Cola
Conception : Gérard Kester

Articles : les conseillers municipaux
Impression : Imprimis
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493
Revue distribuée gratuitement
Reproduction interdite